

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE POINTE-DES-CASCADES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades tenue le 7 novembre 2011 à 19 h 30 au lieu habituel des séances, 52 chemin du Fleuve, Pointe-des-Cascades, le tout conformément au code municipal de la province de Québec.

Sont présents : Mesdames et Messieurs les conseillers :

Stéphane Beauchesne
Martin Juneau
Pierre Lalonde
Chantal Lafleur
Francine Rozon

Tous formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Maryse M. Sauvé.

Absence motivée : Madame la conseillère France Payer.

Madame Christiane Cyr, secrétaire-trésorier, est également présente.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour – séance du 7 novembre 2011
2. Adoption du procès-verbal – séance du 3 octobre 2011
3. Adoption du procès-verbal – séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2011
4. **AFFAIRES DÉCOULANT** :
 - A. Projet d'acquisition de terrain 3 228 186/suivi
 - B. Règlement numéro 134 (filtre sable vert)/recommandation de Cima+ paiement final au montant de 27 297,97 \$ avec taxes à Verdi Construction inc.
 - C. Aménagement et urbanisme :
 - a) Dépôt permis et certificats émis en octobre 2011
 - b) Résolution/Adoption du règlement numéro 127-1 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de modifier l'article 202 les usages applicables, la hauteur maximum des bâtiments et la façon de répartir les logements.
 - c) Résolution/Adoption du premier projet de règlement de zonage 121-1 afin de créer à même une partie de la zone RT-34 et à même une partie de la zone RT-36 une nouvelle zone HA-43 autorisant les habitations unifamiliales isolées, les habitations unifamiliales jumelées et les services publics de catégorie 1.
 - d) Résolution/Adoption du premier projet de règlement de zonage 121-2 afin d'autoriser dans la zone IN-39 les services publics de catégorie 3 ainsi que les postes de police et de pompier.
 - e) Résolution/Adoption du règlement numéro 139 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - D. Voirie municipale :
 - a) Résolution/acceptation travaux de pavage place Clément réf. subvention MTQ
 - b) Résolution/achat et installation borne-fontaine rue Centrale – mandat à Excavation Vaudreuil inc.
5. **AFFAIRES NOUVELLES** :
 - A. Demande d'appui du GRTSO – résolution pour la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans
 - B. Résolution/Délégation des responsabilités municipales/élus municipaux
 - C. Dépôt du formulaire SM-70 « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil »

- D. Cour municipale régionale/résolution – changement du lieu où siège la cour
- E. Résolution/Adoption du règlement 140 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Pointe-des-Cascades »
- 6. Rapport des comités/suivi :
 - A. Piste cyclable Soulanges
 - a) Résolution/cotisation 2012 au montant de 1,50 \$/résident
 - b) Résolution/rapport de dépenses 2011 – entretien de la piste
 - B. Transport Soleil
 - C. Comité de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément
 - D. Service incendie
 - E. ART de la Pointe
 - F. S.R.H. Pointe-des-Cascades/Parc des Ancres
 - G. Fête au Village/dépôt bilan
 - H. Camp de jour/dépôt bilan
 - I. Comité des Loisirs
- 7. Comptes payables
- 8. Correspondance
- 9. Divers et période de questions
- 10. Levée de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour – séance du 7 novembre 2011 :

Rés. 2011-11-174 Sur proposition de Monsieur Pierre Lalonde, appuyé par Madame Francine Rozon, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour en ajoutant le point suivant à l'ordre du jour proposé :

Item 4.D.c) Résolution/travaux de correction de pavage 10 000 \$ maximum.

Adopté

2. Adoption du procès-verbal – séance du 3 octobre 2011 :

Rés. 2011-11-175 Sur proposition de Monsieur Martin Juneau, appuyé par Monsieur Stéphane Beauchesne, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 octobre 2011, tel que rédigé.

Adopté

3. Adoption du procès-verbal – séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2011 :

Rés. 2011-11-176 Sur proposition de Monsieur Pierre Lalonde, appuyé par Monsieur Martin Juneau, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 1^{er} novembre 2011, tel que rédigé.

Adopté

4. AFFAIRES DÉCOULANT :

A. Projet d'acquisition de terrain 3 228 186/suivi :

Le permis de lotissement récemment soumis en relation au projet d'achat d'une partie du lot 3 228 186 a récemment été référé à notre aviseur légal pour fins d'analyse et recommandation. Item reporté.

B. Règlement numéro 134 (filtre sable vert)/recommandation de Cima+ paiement final au montant de 27 297,97 \$ avec taxes à Verti Construction inc. :

Rés. 2011-11-177

CONSIDÉRANT la recommandation émise en date du 24 octobre 2011 par Claude Gaudreau, ing. de la firme Cima+ - dossier L01370C-161;

CONSIDÉRANT que l'item 7.2 (Électricité) relatif à la relocalisation du panneau d'alimentation des pompes au site des puits est dû à une mauvaise installation initiale du panneau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Martin Juneau, appuyé par Monsieur Pierre Lalonde, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** de procéder au paiement « Réception définitive et remise de la retenue de garantie » au montant de 27 297,97 \$ moins le 5 200 \$ représentant l'item 7.2 à la firme Verdi Construction Limitée.

Adopté

C. Aménagement et urbanisme :

a) Dépôt permis et certificats émis en octobre 2011 :

Liste des permis et certificats émis en octobre 2011 par l'inspecteur municipal, Monsieur Alexandre Piuze :

2011-680	67 chemin du Fleuve	Construction cabanon
2011-690	123 chemin du Fleuve	Coupe bouleau mort
2011-700	221 chemin du Fleuve	Agrandissement d'une fenêtre
2011-710	1 rue Claude	Coupe de deux arbres

b) Résolution/Adoption du règlement numéro 127-1 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de modifier l'article 202 les usages applicables, la hauteur maximum des bâtiments et la façon de répartir les logements :

Rés. 2011-11-178

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le règlement numéro 127 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE);

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19-1) et que les articles du règlement numéro 127 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Madame Chantal Lafleur, appuyé par Monsieur Martin Juneau, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 127-1 intitulé « Règlement amendant le règlement numéro 127 relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) afin de modifier à l'article 202 les usages applicables, la hauteur maximum des bâtiments et la façon de répartir les logements ».

Adopté

c) Résolution/Adoption du premier projet de règlement de zonage 121-1 afin de créer à même une partie de la zone RT-34 et à même une partie de la zone RT-36 une nouvelle zone HA-43 autorisant les habitations unifamiliales isolées, les habitations unifamiliales jumelées et les services publics de catégorie 1 :

Rés. 2011-11-179

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le règlement relatif au zonage numéro 121;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19-1) et que les articles du règlement numéro 121 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'un premier avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 3 octobre 2011;

ATTENDU QU'un deuxième avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 1^{er} novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Pierre Lalonde, appuyé par Monsieur Stéphane Beauchesne, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement de zonage 121-1 intitulé « Règlement amendant le règlement relatif au zonage numéro 121 afin de créer à même une partie de la zone RT-34 et à même une partie de la zone RT-36 une nouvelle zone HA-43 autorisant les habitations unifamiliales isolées, les habitations unifamiliales jumelées et les services publics de catégorie 1 ».

Adopté

- d) Résolution/Adoption du premier projet de règlement de zonage 121-2 afin d'autoriser dans la zone IN-39 les services publics de catégorie 3 ainsi que les postes de police et de pompier :

Rés. 2011-11-180 À 20 h 50, il est proposé par Madame Francine Rozon, appuyé par Monsieur Martin Juneau, et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de procéder à l'ajournement de la présente séance pour une période de 5 à 10 minutes.

Adopté

Rés. 2011-11-181 À 20 h 55, il est proposé par Monsieur Pierre Lalonde, appuyé par Madame Francine Rozon, et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de procéder à l'ouverture de la présente séance.

Adopté

Rés. 2011-11-182 ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades a adopté le règlement relatif au zonage numéro 121;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la *Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19-1) et que les articles du règlement numéro 121 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU'un premier avis de motion pour la présentation du présent règlement a été donné le 3 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Pierre Lalonde, appuyé par Madame Francine Rozon, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le premier projet de règlement de zonage 121-2 intitulé « Règlement amendant le règlement relatif au zonage numéro 121 afin d'autoriser dans la zone IN-39 les services publics de catégorie 3 ainsi que les postes de police et de pompier ».

Adopté

Les projets de règlements numéros 121-1 et 121-2 feront l'objet de consultation publique. Par conséquent, les avis publics seront affichés dans le journal local ainsi qu'au deux endroits prévus par le Conseil municipal.

- e) Résolution/Adoption du règlement numéro 139 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux :

Rés. 2011-11-183 CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 3 octobre 2011;

Sur proposition de Madame Chantal Lafleur, appuyé par Monsieur Pierre Lalonde, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le règlement numéro 139 intitulé « Règlement numéro 139 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux ».

Adopté

Cette nouvelle réglementation est adoptée en vue d'établir des protocoles d'ententes avec les promoteurs (personne morale ou physique) désirant précéder à l'ouverture de rues ainsi qu'à l'installation de services publics municipaux.

D. Voirie municipale :

- a) Résolution/acceptation travaux de pavage place Clément réf. subvention MTQ :

Rés. 2011-11-184 CONSIDÉRANT QUE le ministre délégué aux Transports a accordé une subvention maximale de 75 000 \$ échelonnée sur trois années budgétaires pour l'amélioration des rues place Clément et place du Rocher-Fendu;

CONSIDÉRANT QUE les travaux inhérents à l'amélioration du réseau routier municipal de la rue Place Clément ont été complétés;

Il est proposé par Madame Chantal Lafleur, appuyé par Madame Francine Rozon, et **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Place Clément pour un montant subventionné de 48 082,99 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la rue Place Clément dont la gestion incombe à la municipalité.

Adopté

- b) Résolution/achat et installation borne-fontaine rue Centrale – mandat à Excavation Vaudreuil inc. :

Rés. 2011-11-185 CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Service incendie de Pointe-des-Cascades relativement à la borne-fontaine sise face au 1 rue Centrale;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été demandées pour le remplacement d'une borne-fontaine sur la rue Centrale;

Sur proposition de Madame Chantal Lafleur, appuyé par Monsieur Martin Juneau, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'accorder à la firme Excavation Vaudreuil Inc. au montant de 6 250,00 \$ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'une borne-fontaine M67B avec 2 sorties sur la rue Centrale.

Adopté

- c) Résolution/travaux de pavage correctifs territoire Pointe-des-Cascades :

Rés. 2011-11-186 Sur proposition de Madame Francine Rozon, appuyé par Monsieur Martin Juneau, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** de dégager un montant de 10 000 \$ à même le poste budgétaire « Voirie municipale/fonds infrastructures » aux fins d'apporter d'importantes améliorations à différents endroits de la municipalité entre autres, la correction de trous d'hommes, vannes, etc.

Adopté

5. AFFAIRES NOUVELLES :

A. Demande d'appui du GRTSO - résolution pour la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans :

Rés. 2011-11-187

ATTENDU QUE partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements à prix abordable;

ATTENDU QUE des ménages de notre municipalité de Pointe-des-Cascades ont des besoins de logements abordables;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

ATTENDU QUE le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

ATTENDU QUE les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Il est proposé par Monsieur Martin Juneau, appuyé par Monsieur Pierre Lalonde, et **UNANIMEMENT RÉSOLU :**

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

De demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

De demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et d'allouer dans son prochain budget les sommes nécessaires pour réaliser 3 000 logements par année pendant un minimum de 5 ans.

Adopté

B. Résolution/délégation des responsabilités municipales/élus municipaux :

Rés. 2011-11-188

Sur proposition de Monsieur Martin Juneau, appuyé par Madame Chantal Lafleur, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** de déléguer les responsabilités municipales suivantes aux membres du conseil municipal :

Ressources humaines: Pierre Lalonde/Francine Rozon
Gestion financière : Martin Juneau/Stéphane Beauchesne
Communication/publicité/site internet : Stéphane Beauchesne/Francine Rozon
Sécurité publique : France Payer/Pierre Lalonde
Sécurité civile : Pierre Lalonde/Chantal Lafleur
Transport Soleil : France Payer
Hygiène du milieu : Chantal Lafleur/Francine Rozon
Comité des Riverains : France Payer/Francine Rozon
Santé/Bien-être : France Payer/Stéphane Beauchesne
Régie du Canal : France Payer (conseillère déléguée)
Comité consultatif d'urbanisme : Francine Rozon/Pierre Lalonde
Loisirs et culture : Stéphane Beauchesne/Chantal Lafleur/Francine Rozon
(comité des loisirs)
Art/culture/bibliothèque : Chantal Lafleur
Piste cyclable Soulanges : Francine Rozon/Martin Juneau

Fête au village : France Payer/Pierre Lalonde et tous les membres du conseil municipal
SRH/Parc des Ancres : Tous les membres du conseil municipal

C. Dépôt formulaire SM-70 « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal » :

En vertu de la *Loi sur les élections et référendums*, les formulaires (SM-70) dûment complétés des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal sont déposés officiellement : Maryse M. Sauvé, Stéphane Beauchesne, Martin Juneau, Pierre Lalonde, Chantal Lafleur, France Payer et Francine Rozon. Filière.

D. Cour municipale régionale/résolution – changement du lieu où siège la cour :

Rés. 2011-11-189

CONSIDÉRANT l'entente relative à la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges (CMR) est située au 190, avenue Saint-Charles à Vaudreuil-Dorion, J7V 2L3;

CONSIDÉRANT l'article 24 de la Loi sur les cours municipales qui prévoit que la modification de l'adresse du lieu où siège la cour municipale doit être effectuée par résolution par chaque municipalité membre de l'entente en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution de la MRC de Vaudreuil-Soulanges demandant aux municipalités locales d'approuver le changement d'adresse du lieu où siège la CMR;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame Chantal Lafleur, appuyé par Monsieur Martin Juneau et **UNANIMEMENT RÉSOLU** que la municipalité de Pointe-des-Cascades **approuve** la nouvelle adresse de la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges au 2555, rue Dutrisac, local 27 à Vaudreuil-Dorion, J7V 7E6, et ce, à compter du 15 décembre 2011 et **transmette** à la M.R.C. de Vaudreuil-Soulanges, et ce, avant le 15 novembre 2011, une copie certifiée de la présente résolution en vue de son approbation par le ministre de la Justice du Québec.

Adopté

E. Résolution/Adoption du règlement 140 intitulé « Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Pointe-des-Cascades » :

En conformité avec la *Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale* et considérant la tenue d'une journée de formation à l'intention des élus municipaux qui aura lieu le 19 novembre prochain à Rivière-Beaudette, le sujet est reporté pour adoption à la séance du 5 décembre prochain. L'avis public annonçant l'adoption dudit règlement sera affiché au moins 7 jours avant son adoption. Item reporté.

6. Rapport des comités/suivi :

A. Piste cyclable Soulanges :

a) Résolution/cotisation 2012 au montant de 1,50\$/résidant :

Rés. 2011-11-190

CONSIDÉRANT QUE les municipalités riveraines contribuent à la réparation de la piste cyclable depuis 2007;

CONSIDÉRANT QUE ces sommes ont permis d'effectuer différentes réparations,

de ligner la piste cyclable, de refaire la signalisation, de procéder à la coupe et l'émondage d'arbres, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le comité retournera en appel d'offre pour effectuer, et ce, avant le 15 juin 2012, des travaux de resurfacement sur la piste puisqu'aucun entrepreneur n'a répondu à l'appel d'offre de cet automne;

CONSIDÉRANT QU'il y aura d'autres travaux d'entretien à effectuer sur la piste cyclable Soulanges en 2012, afin de la garder sécuritaire;

Pour ces motifs, il est proposé par Madame Francine Rozon, appuyé par Monsieur Martin Juneau, et **UNANIMEMENT RÉSOLU** que la municipalité de Pointe-des-Cascades s'engage à investir pour l'année 2012, un montant de 1,50 \$ par résident (selon le décret de la population au 1^{er} janvier 2011) afin de garder la piste cyclable Soulanges sécuritaire, et ce, conditionnellement à la participation financière des cinq autres municipalités riveraines.

Adopté

b) Résolution/rapport de dépenses 2011 – entretien de la piste :

Rés. 2011-11-191

CONSIDÉRANT QUE durant la saison 2011, la municipalité de Pointe-des-Cascades a contribué à l'entretien de la Piste cyclable Soulanges de la façon suivante :

Aide financière accordée au Comité Piste cyclable pour entretien	1 803,00 \$
Achat de matériel divers pour réparations	125,00 \$
Balayage de la piste/printemps	440,00 \$
Émondage et coupe d'arbres morts	500,00 \$
Coupe hebdomadaire de gazon (main d'œuvre/machinerie)	3 840,00 \$
Interventions (voirie) kiosque et sanitaires/24 semaines	720,00 \$
Total Pointe-des-Cascades :	7 428,00 \$

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Pointe-des-Cascades accepte d'apporter sa contribution sous forme de prêt et de main-d'œuvre pour l'année 2012;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Monsieur Martin Juneau, appuyé par Monsieur Pierre Lalonde, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le conseil de la municipalité de Pointe-des-Cascades fasse parvenir à la municipalité de St-Zotique le présent rapport aux fins de le présenter au Ministère des Transports, direction générale de la Montérégie-Sud, dans le cadre du programme d'entretien de la Route Verte.

Adopté

B. Transport Soleil :

Rés. 2011-11-192

La prochaine rencontre de ce comité doit se tenir le 10 novembre 2011, il sera question d'importantes augmentations en 2012. Compte tenu de l'absence de Madame France Payer à cette date, il est proposé par Madame Chantal Lafleur, appuyé par Monsieur Stéphane Beauchesne et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de mandater le conseiller municipal Monsieur Pierre Lalonde à assister à la prochaine rencontre de Transport Soleil prévue le 10 novembre 2011, au nom de la municipalité de Pointe-des-Cascades.

Adopté

C. Comité de la bibliothèque Adrienne DeMontigny-Clément :

Une rencontre avec les responsables sera tenue en novembre dans le cadre du processus des prévisions budgétaires 2012.

D. Service incendie :

Une rencontre de travail avec les dirigeants du Service incendie est prévue mardi, le 8 novembre 2011. Il est à noter que la partie 2011 du plan de prévention (visite domiciliaire) a été complétée durant le dernier mois. Le camion convoité doit subir ses tests ULC d'ici la mi-décembre.

E. ART de la Pointe :

Il y aura rencontre avec les principaux intervenants de cet organisme le mardi, 15 novembre à 19 heures au bureau municipal.

F. S.R.H. Pointe-des-Cascades/Parc des Ancres :

Une rencontre avec le président de la S.R.H. de Pointe-des-Cascades est prévue le mardi, 6 décembre 2011 au bureau municipal avec les élus municipaux.

G. Fête au village/dépôt bilan :

La secrétaire-trésorière procède au dépôt du bilan de l'organisation de la Fête au Village tenue le 27 août dernier au Parc St-Pierre : Revenus : 12 953,62 (vente \$\$\$ et la contribution municipale 6 000 \$ pour les années 2010 et 2011) Dépenses et redevances: 15 872,97 \$. Il faut tenir compte de certains éléments qui ont nécessité en 2012 des dépenses supplémentaires, ex. location d'un « stage », 2 groupes de musique, magicien, etc. Par contre, il est important de souligner que les organismes recevant des redevances doivent acquitter leurs dépenses réciproques.

H. Camp de jour/dépôt bilan :

Grâce à l'implication de nombreuses bénévoles, 47 enfants (38 résidents – 9 non-résidents) ont participé au camp de jour – saison 2011. Revenus : 19 834,00 \$ + 7 000, 00 \$ participation municipale = 26 834,00 \$. Dépenses : 24 040,84 \$. Très beau succès, les parents ont grandement apprécié l'organisation 2011. À l'an prochain!

I. Comité des Loisirs :

Tel que mentionné précédemment, les responsables municipaux au niveau des loisirs sont Mesdames Chantal Lafleur et Francine Rozon et Monsieur Stéphane Beauchesne. Une belle soirée Halloween a été tenue le vendredi, 28 octobre au centre communautaire et les préparatifs vont bon train pour l'organisation de la Fête de Noël 2011 qui aura lieu le dimanche, 18 décembre prochain.

7. Comptes payables :

Rés. 2011-11-193

Sur proposition de Monsieur Pierre Lalonde, appuyé par Madame Chantal Lafleur, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** que le Conseil municipal approuve le paiement des comptes énumérés (salaires, comptes et ajouts) sur la liste en date du 7 novembre 2011 et décrits par poste budgétaire totalisant 179 609.65 \$, tels que présentés et déposés à la présente séance par la secrétaire-trésorière.

Adopté

8. Correspondance :

Lecture et dépôt de la correspondance suivante :

- A. Lettre reçue en date du 20 octobre 2011 de Monsieur Denis Dupré, président du Club de Palet de Pointe-des-Cascades, objet : demande d'assistance financière pour l'achat de bâtons et palets. Une prochaine rencontre est prévue avec les responsables du Club afin de discuter de la présente.
- B. Rapport d'expertise déposé en date du 15 octobre 2011 par Madame Anca Dianconu-Budeanu, ingénieure relativement à l'état structurel du bâtiment séculaire situé sur le site du 2 chemin du Canal, Pointe-des-Cascades.

- C. Hydro-Québec, objet : accusé de réception en date du 1^{er} novembre re. notre résolution 2011-08-142 niveau d'eau/bassin Cascades. La municipalité est toujours à la recherche d'un appui du Comité Zip Haut Saint-Laurent.
- D. Commission scolaire Lester B. Pearson en date du 16 septembre 2011, objet : 2^e gala de bienfaisance – jeudi 10 novembre à LaSalle. Filière.
- E. Jean-Yves Pilon & Associés, objet : Rapport d'enquête sur la rémunération et conditions de travail des petites municipalités.

Rés. 2011-11-194

Sur proposition de Madame Francine Rozon, appuyé par Monsieur Pierre Lalonde, il est UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à l'achat du rapport d'enquête concernant la rémunération et conditions de travail pour les municipalités de 12 000 habitants et moins 2011 – 2012 – 2013 auprès de la firme Jean-Yves Pilon & associés au coût de 275,00 \$ plus taxes.

Filière

- F. Lettre de Madame Lucie Charlebois en date du 17 octobre 2011, objet : subvention au montant de 5 000 \$ du Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire à l'occasion des célébrations entourant le 50^{ième} anniversaire de Pointe-des-Cascades. Filière

9. Divers et période de questions :

Les commentaires suivants sont soulevés par les personnes présentes :

- Projet d'achat de terrain place Albert-Leroux – échéancier : fin décembre 2011.
- Futur édifice municipal : évaluation des coûts de construction garage/caserne selon nos capacités financières.
- Nouveau rôle d'évaluation foncière : augmentation générale entre 28 et 30 %.
- Futur achat camion incendie/établir l'endroit d'entreposage.
- Piste cyclable Soulanges/subvention 2011 au montant de 32 500 \$ du MTQ
- Plan stratégique de développement/version corrigée à venir – date indéterminée pour présentation à une séance publique.

10. Levée de la séance :

Rés. 2011-11-195

L'ordre du jour étant complété, il est proposé par Madame Chantal Lafleur, appuyé par Monsieur Pierre Lalonde et **UNANIMEMENT RÉSOLU** de lever la présente séance.

Adopté

Maryse M. Sauvé
Mairesse

Christiane Cyr
Secrétaire-Trésorier
